

**CONSEIL MUNICIPAL DU
4 FEVRIER 2011**

Procès-Verbal

L'an deux mille onze, le quatre février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la Salle du Conseil Municipal, rue de la Mairie, sous la présidence de Madame le Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Madame CARRERE – Maire ;

M. LAINEY, Mme BOULANGER, M. BRONCHAIN, Mme ANGELI, M. GUIMARD – Maires Adjoints ;

M. BEAUDET, M. HOET, M. MARTINAT, M. PILLON, Mme DUSSOLLE, Mme LOCHOUARN, Mme MORIN, Mme STADLER, M. SARAZIN, M. LE STRAT, Mme MOREUX, Mme DEROLLEZ

Mme LESIEUR-SEBAGH, Mme COME, M. LEMAIRE, M. MONEYRON, – Conseillers municipaux

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

M. DELEANT (pouvoir à Mme STADLER)

M. CAVERS (pouvoir à Mme COME)

ETAIENT ABSENTS NON REPRESENTES :

Mme DALLEAU

Nombre de Conseillers Municipaux

En exercice	:	25
Présents	:	22
Absents	:	3
Absents représentés	:	2

VOTANTS : 24

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Proposer de désigner **M. MONEYRON** secrétaire de séance.

Mise aux voix, la proposition de Madame le Maire est adoptée à l'unanimité des votants.

POUVOIRS

Madame le Maire fait part à l'assemblée des pouvoirs remis par les membres absents et représentés.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame le Maire rappelle les points inscrits à l'ordre du jour.

Mis aux voix, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité des votants.

**ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU 10 DECEMBRE 2010**

Madame le Maire sollicite d'éventuelles remarques.

M. LEMAIRE exprime sa satisfaction quant à la date de transmission du procès-verbal de la précédente séance de conseil municipal, qui était joint à la convocation. Il était également satisfait de constater que le tableau des effectifs avait fait l'objet d'une mise à jour et demande quand la prochaine mise à jour aura-t-elle lieu.

Madame le Maire explique que ce tableau ne sera pas actualisé à une date précise, mais en fonction des créations et des suppressions de postes.

M. LEMAIRE précise qu'il s'abstiendra sur l'adoption de ce procès-verbal car il n'avait pas pu assister à la séance précédente.

Mis aux voix, le procès verbal du 10 décembre 2010 est adopté à la majorité par 23 voix pour et 1 abstention.

DELIBERATIONS

URBANISME

1/ BILAN 2010 DES ACQUISITIONS – CESSIONS – RETROCESSIONS

Présentation : Mme STADLER

L'article L 2241-1 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'un bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire des communes de plus de 2000 habitants doit être établi chaque année et présenté au conseil municipal.

Mme STADLER procède à la lecture du bilan suivant :

ACQUISITIONS:

- le 07 mai 2010 par Délibération n 10-36

Parcelles pour station d'épuration
cadastrées U n⁰ 120 et 121
d'une contenance totale de 668 m²
pour un montant de 821,64 euros

Acte notarié signé le 27/J 0/2010 chez Maîtres KNEPPERT & DUPUIS.

- le 09 octobre 2009 par Délibération n⁰ 09-69

Parc du château
parcelles cadastrées I n⁰ 35 ; 37 ; 38 ; 947 et I n⁰ 1400 en partie
d'une contenance totale de 48769 m²
pour un montant de 30 000 euros

Acte notarié signé le JO novembre 2010 chez Maître MASSON-LAMBERT.

le 11 décembre 2009 par Délibération n⁰ 09-86

Lieudit «le village» (consorts Totereau)
parcelle cadastrée H n⁰ 892
d'une contenance de 876 m²
pour un montant de 150 000 euros

Acte notarié signé le 07 mai 2010 chez Maître MASSON-LAMBERT

CESSION:

- le 30 décembre 2009 par Délibération n⁰ 09-03

Lieudit «les Grandes Aulnettes» (MLJP)
parcelle cadastrée I n° 1860
d'une contenance de 314 m²
pour un montant de 43 000 euros

Acte notarié signé le 09 novembre 2010 chez Maître DENIAUX

Le Conseil municipal prend acte du bilan des acquisitions, cessions et rétrocessions 2010.

ADMINISTRATION

2/ CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT PRESTATION DE SERVICE « ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT » AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES.

Présentation : M. Guimard

La convention de prestation de service est un contrat d'objectifs et de co-financement prenant en compte les besoins des usagers, déterminant l'offre de service et les conditions de mise en œuvre et fixant les engagements réciproques de la collectivité et de la CAF. Ce contrat concerne les accueils périscolaires maternels et primaires, situés à la Maison de l'Enfance.

Ce contrat est arrivé à échéance. Afin de continuer à bénéficier de subvention de fonctionnement dans le cadre de l'accueil périscolaire, il convient de reconduire ce contrat. Il est proposé de le renouveler pour une période de 3 ans, du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2013.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des votants la « convention d'objectifs et de financement prestation de service – accueil de loisirs sans hébergement » entre la commune et la CAF, avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2011 et autorise Madame le Maire à signer cette convention.

3/ CONVENTION DE MEDECINE PREVENTIVE AVEC LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION

Présentation : Mme le Maire

La collectivité confie au service de médecine préventive la surveillance de son personnel. Les missions de médecine préventive sont classées en 2 catégories :

- le suivi des agents : examens médicaux périodiques, suivi des agents nécessitant une surveillance médicale particulière, ...
- les actions sur le milieu du travail : en collaboration avec l'ACMO, la médecine préventive conseille l'autorité territoriale et les agents sur les conditions de travail, sur la protection, l'adaptation des postes de travail, ...

La participation financière de la collectivité, pour l'année 2011, est de 56,00 euros par visite médicale et par ½ heure consacrée aux actions en milieu de travail.

La convention est conclue pour une période de 3 ans.

M. MONEYRON estime le coût excessif au regard de la prestation.

M. LAINEY souligne que les visites médicales sont imposées par le Code du travail et que seuls des médecins habilités peuvent effectuer ces visites.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve et autorise Madame le Maire à signer la « convention de médecine préventive » entre la commune et le CIG, à l'unanimité des votants.

4/ MOTION DE SOUTIEN POUR L'ACCET

Présentation : M. Lainey

Par courrier en date du 10 décembre dernier, l'ACCET (Association Contre les Centres d'Enfouissement Techniques) sollicitait notre conseil municipal pour le versement d'une subvention de fonctionnement. Cette association lutte contre le projet de décharge de Groslieu à Allainville-aux-Bois dans les Yvelines. Parallèlement, notre commune avait déjà apporté un soutien financier à l'ADSE (Association de Défense contre le projet de CET sur le territoire de la commune de Saint-Escobille) en raison de la proximité du projet avec notre commune.

M. LAINEY précise que ce projet d'implantation est similaire à celui de Saint-Escobille et que les arguments sont par conséquent les mêmes en terme de nuisance.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des votants la motion de soutien proposée en faveur de l'ACCET.

INFORMATIONS/ QUESTIONS DIVERSES

1- Bilan des marchés publics 2010

Madame le Maire indique que 11 marchés à procédure adaptée (MAPA) ont été passés en 2010.

M. LEMAIRE demande le montant cumulé des marchés.

Madame le Maire répond que le montant des marchés publics passés en 2010 avoisine les 400 000 euros.

M. GUIMARD précise que ces chiffres pourront être communiqués en détail lors du prochain conseil municipal à l'occasion du débat d'orientations budgétaires.

2- Mise en service de la station d'épuration

Madame le Maire remercie vivement Mme ANGELI et M. BEAUDET pour le travail fourni concernant l'assainissement collectif des hameaux.

M. BEAUDET précise que cette station d'épuration, en service depuis le 12 janvier dernier, est la première de ce type en Essonne.

Madame le Maire ajoute que l'inauguration de la station aura lieu au mois de mai.

3 - Remplacement d'un membre du conseil municipal issu de la liste Agir

Madame le Maire explique que les membres de la liste Agir sont sollicités dans l'ordre de la liste de candidats, par courrier, afin de siéger en tant que conseiller municipal, mais que tous pour le moment ont répondu négativement.

M. MONEYRON remarque que le dernier courrier n'a pas été expédié à la bonne adresse.

Interruption de séance

Melle GAURON précise que l'adresse était exacte mais que seul le nom du hameau n'était pas mentionné sur l'enveloppe.

Reprise de séance

4 - Montant des loyers à verser par les opérateurs de téléphonie mobile pour l'implantation d'un pylône

M. GUIMARD indique que le montant des loyers est revu à la baisse par les opérateurs mais que de nouvelles offres résultent néanmoins d'une longue période de négociations. Il précise que ce point devra faire l'objet d'une nouvelle délibération car la précédente mentionnait le versement d'un loyer annuel de 12 000 euros.

A la question de M. LEMAIRE, il répond que les autres opérateurs (Free et Bouygues) ne sont pas intéressés.

5 - Arrêtés de circulation

M. BRONCHAIN fait part du contenu de plusieurs arrêtés de circulation applicables à compter du 28 février 2011 portant sur la mise en sens unique ou sur la limitation de vitesse des voies suivantes :

- Mises en sens unique :

Rue de Champigny (entre la rue Traversière et la RD 17)

Rue des Vignes (entre la Grande Rue et la Rue des Ouches)

Rue des Ouches (entre la rue des Vignes et la rue Courte)

Il précise qu'un courrier a été expédié aux riverains, les informant d'une réunion publique qui se tiendra le 17 février prochain.

- Limitations de vitesse :

Route Blanche à 70 km/h (entre le rond point du hameau de Bretagne et la RN 191)

Avenue des Champins à 30 km/h (aux abords du stade Leson et du feu tricolore)

Rue de la Mairie et rue des Ponts à 30 km/h (de la rue au Comte à la rue des Moulins)

M. LEMAIRE souhaite obtenir des précisions sur la mise en place du transport à la demande.

M. BRONCHAIN explique que l'appel d'offres a été lancé afin de permettre une mise place en juin. Il précise que quatre véhicules roulants de douze places plus un de réserve permettront d'assurer le transport à la demande pour les 44 communes comprises dans le périmètre du Syndicat Intercommunal du Sud Essonne. Il ajoute que le coût pour la commune serait d'un euro par habitant et que le prix du ticket de transport restera inchangé pour les usagers. Enfin, il précise que le contrat sera signé pour une période de 3 ans.

M. LEMAIRE craint que ce service n'entraîne un déficit.

M. BRONCHAIN explique qu'il ne peut communiquer aucun chiffre au regard du lancement de l'appel d'offres et qu'un éventuel déficit serait assumé financièrement par le STIF et le Conseil Général.

6 - Arrêté portant sur les jours de sortie des containers

Madame le Maire annonce qu'un arrêté permettant de règlementer les jours de sortie des bacs a été rédigé mais que sa mise en application est reportée compte-tenu de la réception récentes des factures estimatives et de l'inconstance de la qualité du service qui soulèvent un grand nombre d'observations. Elle ajoute que la municipalité a lancé une pétition demandant une grille tarifaire plus équitable et que 500 signatures ont été recueillies à ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance à 21 heures 25 et donne la parole aux personnes ayant assisté à la séance. Elle informe que le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 4 mars 2011 et portera, entre autre, sur le débat d'orientations budgétaires.



M. GUIMARD rappelle que la pièce de théâtre intitulée « Bonjour Bonheur » se produira en partenariat avec le théâtre de l'Agora d'Evry le vendredi 11 février à la salle des fêtes.

Procès-verbal transmis au secrétaire de séance le 19/02/2011

Procès-verbal remis au secrétariat le 22/02/2011

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

C. CARRERE

G. MONEYRON